

Toulouse, le 23 Juillet 1941  
28, rue de la Chaîne.

AD11

108W29/07

Jean Louis BARTHUET

à Monsieur l'Inspecteur de l'Académie

de l'Aude, à CARCASSONNE,

Monsieur l'Inspecteur,

L'arrêté aux considérants nombreux et divers qui me révoque me touche à Toulouse. Je ne saurais le laisser passer sans protester, espérant que vous voudrez bien classer dans mon dossier cette lettre, à la fois accusé de réception et mise au point.

La clientèle qui fréquente le café de Narbonne, où je me rends lorsque je me trouve dans cette ville, présente au moins autant de "garanties morales et civiques" que d'autres, installées sur de plus luxueuses banquettes. Quant à la régularité de ma fréquentation elle est, évidemment, fonction de mes loisirs. On m'y voyait le jeudi, le dimanche en compagnie de gens fort honorables, dont les témoignages (notamment celui de leur fidèle amitié pour mon humble personne) figurent au dossier de "l'affaire". Vous avez pu lire leurs noms. Si non, vous pouvez le faire. Je souligne en passant, que mes deux co-inculpés, sont d'authentiques anciens combattants de la Grande Guerre au cours de laquelle ils furent décorés. Peut-être est-ce là "quelque vertu civique et morale" ?

L'enquête policière ordinairement peu éclogieuse, l'est pour moi. Elle se termine pas ces mots "M. BARTHUET ne boit pas". D'où sort le considérant n° 3 ?

Arrivent les " incidents " auxquels j'ai, paraît-il " été mêlé ", et au cours desquels " l'Internationale " aurait été chantée. Au moment où ils se seraient produits, une quarantaine de personnes se trouvaient dans l'établissement. Cherchons les témoins à charge : deux d'entre eux font un témoignage trois fois contradictoires. Le troisième, un sujet italien, interné pendant la guerre ( il ne voulut défendre ni son pays ni le nôtre : comme civisme !... ) et dont l'épouse fut chassée de l'épicerie gérée par mes parents comme cliente indésirable ; il place à la " table du délit " un homme qui était précisément près de lui, il bafouille à l'audience ; à peine son témoignage recueilli il disparaît de la salle du Tribunal avec une rapidité étonnante. Voilà les faits. Ce n'est pas à moi de juger.

Et voici les " incidents nombreux " qui ont marqué ma carrière universitaire. Tous sont antérieurs à la guerre 1939-40 Ceci n'est qu'une constatation. Vous parlez quelques lignes plus loin " d'activité extrémiste ". J'eusse souhaité pouvoir en lisant ce " considérant ", penser au vers fameux : " j'appelle un chat, un chat. " Je n'aurais pas élevé la moindre protes-

AD11  
108W29/08

tation devant l'expression " activité socialiste " . J'ai appartenu au Parti Socialiste. J'en ai été le propagandiste. Je ne nie pas mon passé; je ne le renie pas. Je n'ai pas encore trouvé d'adversaire qui mette en doute ma sincérité, mon désintéressement, mon honnêteté. J'ai été " transféré " (c'est le terme officiel) de l'E.N. de Carcassonne à l' E.N. de RODEZ en mars 1935, pour solidarité avec un ami fraternel - à mon sens injustement frappé - et que le Conseil départemental de l'Aude devait acquitter quelques mois après. J'ai été blâmé - à RODEZ - pour un article - non pas analogue au précédent - puisque le premier fut jugé, par M. l'Inspecteur d'Académie de l'Aude David - " injurieux pour sa personne " et non pas pour l'Administration Universitaire - et que dans le second, on ne relèverait pas une syllabe adressée soit à des membres de l'Université, soit à l'Administration Universitaire. Votre brillant et si regretté prédécesseur, M. Robert FOURNAUD, m'a réintégré dans l'Aude et me donna un poste de choix. Ceux qui l'ont connu ne sont pas prêts d'oublier sa passion pour la justice. Le témoignage que j'en recueillis me suffit.

J'ai fait la grève du 30 Novembre 1938 comme pas mal de mes collègues. Elle me valut huit jours de suppression de traitement. Si mon "attitude" avait été tellement répréhensible, pourquoi la sanction ne m'a-t-elle pas frappé avant 1941?

" Mutation d'office en septembre 1940 -" Vous-même par un après midi d'Août 1940 m'avez demandé de participer au " mouvement " en demandant le poste de POUZOLS ( avec Secrétariat de mairie) que vous deviez m'accorder quelques jours après. Les témoignages relatifs à mon attitude, à mon travail dans ce village ont été recueillis par la commission rogatoire de Ginestas et figurent au dossier de " l'affaire ". Le 12 Mai 1941 - quatre jours avant l'audience - vous annotiez ainsi le rapport fourni - à votre demande - sur mon travail: " M. BARTHUET se doit d'obtenir des résultats meilleurs encore " - Vous me faisiez confiance - Et dant ce village minier de Pouzols les témoignages émouvants de sympathie " que m'a valu votre décision première m'ont fait penser que le 12 Mai vous m'aviez pas tort.

Je quitte momentanément le service de l'Ecole laïque avec l'intime satisfaction d'avoir fait mon travail avec une conscience jamais en défaut.

Puisse tous ses serviteurs en dire autant.

signé: Jean BARTHUET.

Et voici les " incidents nombreux " qui ont marqué ma carrière universitaire. Tous sont antérieurs à la guerre 1939-40. Ceci n'est qu'une constatation. Vous parlez quelques lignes plus loin " d'activité extrémiste ". J'aurais souhaité pouvoir en lisant ce " considérant " penser au vers fameux: " J'appelle le un chat, un chat. " Je n'aurais pas élevé la moindre protes-